



Droit pour accession maison de retraite

Par **JC PERRIN**, le **03/10/2008** à **09:20**

BONJOUR.

cas difficile, mon pere est en retraite ,il a 75 ANS
il est en maison de retraite epuis 4 MOIS, il est malheureux, etant le seul home
et le plus vaillant.
il est proprietaire de sa maison.
commant faire pour obtenir des aides de l etat, sachant que sa retraite ne
couvre pas le montant des prestations .
peux il donner ou metre en viager son bien a un membre de sa famille,
ses enfants, ou son ex epouse qui s en occupe au quotidien, qui est ma mere.
il a a ce jour aucunes aides.

MERCI de votre aide, c est sans doute un cas special.

+++++